

# Procès-verbal de la 139<sup>e</sup> Assemblée générale (ordinaire) d'Electrosuisse

11 mai 2023, au Trafo Baden

## Ouverture de l'assemblée générale par le président

Le président, Dieter Reichelt, ouvre l'assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités. Il constate que, conformément à l'article 11 des statuts, la convocation avec l'ordre du jour et les propositions pour l'assemblée générale a été envoyée aux membres dans les délais, soit quatre semaines avant l'assemblée générale, et que celle-ci peut, par conséquent, délibérer valablement. Les membres personnels présents ainsi que les représentants des membres de la branche et institutionnels présents approuvent l'ordre du jour publié dans le Bulletin Electrosuisse n° 2 de l'année en cours et décident de procéder aux votes et aux élections à main levée.

## Point 1 : Élection des scrutateurs

Sont élus à l'unanimité comme scrutateurs :  
Andri Casura, ewz, et Christoph Imboden, HSLU.

## Point 2 : Procès-verbal de la 138<sup>e</sup> Assemblée générale (ordinaire) du 12 mai 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## Point 3 : Rapport sur l'exercice 2022

Le président, Dieter Reichelt, et le directeur, Markus Burger, présentent un compte-rendu de l'exercice 2022. Les détails figurent dans le « Rapport sur l'exercice 2022 » publié sur [www.report.electrosuisse.ch](http://www.report.electrosuisse.ch).

Les présidents :

- du Comité électrotechnique suisse CES : D<sup>r</sup> Samuel Ansorge
  - de l'Expert Board Electrosuisse : Stefan Hatt
  - de l'Association professionnelle e-mobile : Dino Graf
  - du Comité national suisse du CIGRE : Lukas Küng, représentant Rudolf Meier, qui ne peut pas être présent pour des raisons professionnelles
- présentent des comptes-rendus des activités 2022.

L'assemblée générale prend acte du rapport sur l'exercice 2022.

## Point 4 : Comptes annuels 2022

Le compte de résultat, le bilan, le tableau de flux de trésorerie ainsi que l'annexe et le rapport de l'organe de révision ont été publiés dans le Bulletin Electrosuisse n° 2 de l'année en cours.

- a) Le bilan ainsi que le compte de résultat au 31 décembre 2022 sont approuvés à l'unanimité. En réponse à la question du président, l'organe de révision PricewaterhouseCoopers AG, représenté par Thomas Wallmer, n'ajoute aucune remarque.
- b) Il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

- c) Décision sur l'utilisation du bénéfice annuel : le bénéfice annuel de 886 000 francs à créditer à la réserve libre est approuvé à l'unanimité.

## Point 5 : Décharge aux membres du comité et de la direction

Décharge est donnée à l'unanimité aux membres du comité ainsi qu'à la direction pour la gestion de leur mandat en 2022.

## Point 6 : Fixation des cotisations annuelles des membres pour 2024

Les propositions du comité concernant ce point de l'ordre du jour ont été publiées dans le Bulletin Electrosuisse n° 2 de l'année en cours.

Les cotisations annuelles, telles que proposées, sont approuvées à l'unanimité.

## Point 7 : Élections statutaires

Les propositions du comité ont été publiées dans le Bulletin Electrosuisse n° 2 de l'année en cours.

### a) Membres du comité

#### Démission

Philippe Vuilleumier a fait part de sa démission du comité pour des raisons professionnelles.

#### Réélections

Prof. Drzen Dujic (EPFL) est réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat.

### b) Organe de révision

La société PricewaterhouseCoopers AG est réélue à l'unanimité en tant qu'organe de révision.

## Point 8 : Propositions diverses des membres conformément à l'art. 11 des statuts

Aucune proposition n'a été reçue dans le délai imparti.

## Point 9 : Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale aura lieu le 23 mai 2024, à Lugano.

Le président constate que tous les points de l'ordre du jour ont été traités et déclare la 139<sup>e</sup> Assemblée générale d'Electrosuisse close.

Le 11 mai 2023

D<sup>r</sup> Dieter Reichelt  
Président

Christine Andres  
Procès-verbal